

Mr Larronde Jeremi et Mme Carricondo Maialen  
Co-gérants de l'entreprise Espelletenia  
Habitants de Larceveau et voisins  
de l'entreprise Pyrénées From  
64120 Larceveau Arros Cibits

A Larceveau, le 30/06/23

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par ce courrier, je souhaite en tant que voisin de l'entreprise Pyrénées From partager notre vécu et faire ainsi le lien avec le point 4. du chapitre F) *Le caractère d'utilité publique du projet.*

Et montrer que selon moi il manque un certains nombre de critères au projet notamment sur «les inconvénients d'ordre social».

En effet en tant que commerçant et voisin de l'usine Pyrénées From nous sommes exposés à différentes nuisances, du fait de son activité particulière et de son rythme en 3/8 soit 24h/24 :

- nuisances olfactives avec une odeur forte de lait, de lait fermenté ou de pourrissement
- nuisances sonores liées à l'activité continue de ses unités de production, de transformation et de conservation, notamment les brasseurs qui donnent sur notre jardin
- nuisances sonores liées aux pompes de vidange des camions de collecte suite aux livraisons de lait de jour comme de nuit.
- nuisances visuelles avec une usine comme premier voisin.
- nuisances environnementales avec certains écoulements.

Ces différentes nuisances nous empêchent

- d'utiliser notre jardin car accolé à l'usine
- nous réveillent au moins deux fois par nuit au moment des livraisons de lait
- affecte notre commerce avec des plaintes toutes les semaines de nos clients face à la mauvaise odeur et à la gêne sonore. Ce qui nous demande toujours davantage d'investissements pour y remédier, à savoir mise en place d'un système de climatisation pour éviter l'ouverture des fenêtres, haies ou système pour atténuer la gêne visuelle et sonore dans le jardin, la terrasse et les chambres

A la lecture du projet qui défend l'agrandissement de l'usine et l'installation de prochaines entreprises au cœur même du village de Larceveau-Arros-Cibits, je suis surpris de ne pas lire une seule ligne prenant en considération les gênes citées plus haut.

Que ces gênes ne soient pas non plus citées dans les inconvénients au projet et du coup que ne leur soient pas proposées non plus de solutions.

Il me paraît important de mettre des choses en place pour que ces gênes là n'augmentent pas et n'affectent pas non plus davantage de voisin ainsi que la qualité de vie des villageois et des passants. Je recommande pour cela l'élaboration de critères au choix des entreprises s'installant sur la ZAE afin de préserver la vie de village.

D'autre part j'émets des réserves quant à la cohabitation entre camions, semi-remorques et vie de village avec la présence notamment d'écoles et de collège.

Je souhaite également avoir davantage d'informations sur les agrandissements et les superficies sollicités par Pyrenées From dans cette ZAE. Et ce, par rapport au fait qu'on retrouve mêlé du privé et du public dans un même projet nécessitant expropriation d'un paysan de ses terres agricoles. Ce qui permettrait de :

1. comprendre comment est justifié des agrandissements dans un contexte où le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer et qu'à moyen ou long terme, ce nombre là est encore amené à largement baisser.
2. vérifier si l'on fait passer un projet d'utilité publique au bénéfice d'un privé pour qu'il s'agrandisse afin d'augmenter la production d'un de ses produits dont l'origine n'est pas locale. Car dans ce cas là, utiliser l'argument de la valorisation des exploitations agricoles n'a plus lieu pour justifier l'utilité publique.

En effet, j'ai pu lire de nombreuses fois dans le document, les bienfaits de l'usine et des ZAE en terme d'emploi pour le pôle Oztibarre-Iholdy et en terme d'activité économique sur notre territoire pour justifier l'utilité publique.

J'entends les arguments mais à conditions que les produits fabriqués soient d'origine locale et que les bénéfices soient réparties entre tous les acteurs de la filière. Afin que ni le consommateur, ni le citoyen et ni les pouvoirs publics ayant soutenus l'agrandissement ne soient trompés.

Je recommande pour cela que les instances publiques soient en mesure de demander des comptes à l'entreprise aidée par le projet public avant et après la réalisation des agrandissements.

Et finalement, face à la nécessité de limiter notre impact sur l'environnement et de préservation des terres agricoles, je demande à ce que soit respecté la loi climat d'une part et que soit réfléchi au plus juste en fonction des demandes et des besoins la taille de cette ZAE.

Je regrette par ailleurs :

- qu'il n'y ait pas eu de réunion de présentation du projet et de la DUP.
- que les superficies allouées aux entreprises ne soient pas mieux définies. Et ce afin de voir vers quel type de ZAE nous nous orientons.

En conclusion, je souhaite que :

- les nuisances évoquées soient prises en compte dans l'impact du projet
- des solutions pour traiter les nuisances déjà effectives soient mises en place avant d'envisager des agrandissements
- soit anticipées les prochaines nuisances en fonction des entreprises choisies et des agrandissements effectués afin de ne pas détériorer voire d'améliorer la qualité de vie du village.

Dans le cas où ces demandes ne seraient pas respectées, je demande des compensations financières.

- Que soit davantage pris en compte la cohabitation entre circulation de poids lourds et riverains (enfant, personnes-âgées et adultes).

- Que soit mis en place un droit de regard sur l'évolution de l'entreprise Pyrénées From « profitant » de l'utilité publique pour se développer afin de s'assurer que c'est bien au profit de l'agriculture du territoire et de la valorisation des exploitations agricoles du territoire.
- Que soit taillé au plus juste la ZAE en tenant compte des nécessité environnementales qui nous affectent tous.

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Larronde Jeremi & Carricondo Maialen